

LE DÉVELOPPEMENT DU SAHEL ET EN PARTICULIER DU MALI.

Leçons de l'expérience,
enseignements de la recherche.

PIERRE JACQUEMOT ET SERGE MICHAILOF / CHERCHEURS ASSOCIÉS À L'IRIS

MAI 2013



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Les facteurs de conflictualité doivent être réduits sans briser les connectivités vitales | 2 |
| Le pastoralisme a un avenir | 2 |
| S’inspirer de l’expérience du coton | 3 |
| Les potentialités de l’agriculture familiale sont avérées | 4 |
| L’impact du changement climatique sera puissant | 5 |
| L’économie verte offre des opportunités | 6 |
| Certains aménagements lourds sont indispensables | 6 |
| La dynamique urbaine peut porter le marché intérieur | 7 |
| La jeunesse quelle insertion ? | 8 |
| L’économie populaire urbaine peut révéler ses potentialités | 9 |
| La région est l’espace pertinent | 10 |
| Le global et le local | 10 |
| La mobilisation des compétences et des fonds des migrants | 11 |
| Pour une coalition internationale « Sahel » : le fonds multibailleur co-géré | 12 |
| Pour un dispositif efficace | 12 |
| L’appropriation par les Sahéliens est une question cruciale | 13 |
| | |
| Ressources francophones | 15 |
| Sources | 15 |
| A propos des auteurs | 17 |

Les économies sahéniennes ont de nombreux traits communs. Elles sont victimes de diverses *insécurités* (alimentaire, énergétique, environnementale, politique), vulnérables aux chocs exogènes (climat, prix), déclassées dans les indicateurs internationaux, peu prisées des investisseurs, éloignées de l'embellie africaine de la décennie 2000. La modernisation a largement échoué. Le manque d'infrastructures est un lourd handicap. Les écosystèmes sont fragiles. Les institutions sont encore médiocres. Les finances publiques, en piètre état, régulièrement passées par l'éta mine, sont supportées par des aides extérieures.

Ces économies doivent échapper au scénario de la marginalisation et du chaos qui menace en particulier le Mali, celui où des pans entiers de la population auront trouvé leur propre rythme d'évolution mais en marge, déconnectés des grands systèmes mondiaux. Un équilibre par le bas qui s'établirait, vaille que vaille, autour du conservatisme patrimonial, de la dépendance primaire, d'une absence de maîtrise de la démographie et de la gestion spatiale, de l'insécurité alimentaire et d'un accommodement de survie pour le plus grand nombre. Avec au pire de graves conflits internes et aux frontières mettant en péril les lentes avancées démocratiques.

Au-delà du court terme, la construction de la sécurité et du développement durable – les deux étant liés – au Sahel offre une opportunité pour l'aide internationale, et notamment pour la France, de s'appuyer sur les quatre socles qui forgent la doctrine contemporaine en matière de développement : construction de résiliences face aux risques, soutenabilité des solutions, inclusion des acteurs, appropriation des aides.

Quelles sont les orientations majeures ? Quels enseignements peuvent être tirés de l'expérience et de la recherche ?

Les facteurs de conflictualité doivent être réduits sans briser les connectivités vitales

Certains facteurs traditionnels de conflits, à savoir les

conditions d'accès à l'eau et à la terre, sont amplifiés dans le territoire sahélo-saharien. En deux décennies, ce territoire immense est devenu un espace de non-droit. Porosité des frontières et développement de la fraude et des trafics, y compris d'otages ; captation des rentes engendrées par la situation de désordre accaparées par les élites nationales, pression sur l'exploitation des richesses pétrolières, minières et foncières par des entreprises étrangères ; apparition de nouveaux pouvoirs liés aux groupes terroristes (contrebandiers et trafiquants, réseaux d'immigration clandestine, etc.), posant des enjeux sécuritaires majeurs.

Comment rompre avec la tendance à la criminalisation ? Cela suppose de bien connaître les connectivités transsahariennes, un réseau « complexe et historicisé » (Scheele, 2012), fait d'une grande mobilité transfrontière entre microrégions très fragiles. Ce commerce de « cabotage » (céréales, dattes, bétail, sel...) en particulier avec l'Algérie, révolutionné avec l'arrivée des camions est essentiel à l'économie des oasis (Grégoire, 2011).

La difficulté consiste à supprimer les germes de la violence sans assécher le commerce vital des céréales et du bétail, à éradiquer le narcotrafic sans briser les connectivités indispensables pour l'économie des oasis. Les efforts entrepris en matière de lutte contre le trafic en provenance d'Amérique latine, sur la Côte ouest-africaine, ont déjà donné des résultats puisque depuis 2010 le trafic saharien porte sur 18 à 20 tonnes par an (1,25 milliard de dollars) contre une moyenne de 35 à 50 tonnes entre 2005 et 2009 (source ONUDC, 2013).

Le pastoralisme a un avenir

Au Sahel, terre d'élevage par excellence, le front agricole avance irrémédiablement et colonise les terres pastorales. Comment le pastoralisme peut-il évoluer ? Il est malaisé d'organiser sa mutation. Non seulement en raison de son profond ancrage social, mais aussi à cause de son implantation dans des régions arides, peu équipées et difficiles d'accès. L'idée que le développement

des sociétés nomades passe par la sédentarisation est un leitmotiv des politiques agricoles et a été défendue par certains bailleurs de fonds, comme la Banque mondiale. En réalité, cette option conduit toujours à un appauvrissement des pasteurs. Les parcours sur lesquels les troupeaux sont concentrés se dégradent rapidement (Julien, 2006).

Une autre option radicalement différente consiste à reconnaître que sous forte contrainte climatique, la mobilité est un facteur clé. Les itinéraires pastoraux et les terroirs peuvent être sécurisés en installant des institutions d'arbitrage et de résolution des conflits. Grâce au travail de la recherche, des idées font peu à peu leur chemin sur l'intérêt du nomadisme pastoral et sur ses possibilités d'adaptation aux nouvelles contraintes environnementales et économiques.

Des *chartes pastorales* et de bonnes mesures sur l'usage des terres, des parcours, des points d'eau et des emplacements de campement, sont de plus en plus souvent définies, afin de faciliter les déplacements et l'accès aux ressources, en bonne symbiose avec les agriculteurs. Les infrastructures sociales peuvent aussi être adaptées aux caractéristiques des populations nomades, notamment en matière de scolarisation. Au Niger et au Tchad, une série de projets visent ainsi à accroître et à sécuriser la mobilité de l'élevage grâce à la création de réseaux de pistes de transhumance, à l'hydraulique pastorale et à l'aménagement des points d'eau à faible débit qui permettent d'ouvrir de nouvelles aires de pâturage et de retarder la transhumance vers les zones méridionales à dominante agricole (Tielkes et al. 2001).

Dans le domaine de l'élevage, comme dans d'autres, la solution ne se trouve pas dans les positions extrêmes : intensification ou extensification. Les conditions du développement de la production relèvent de l'adoption d'une approche mixte de type « gestion durable ». Un accord peut alors être trouvé autour de quelques idées. La production pastorale doit être sécurisée par la *révolution fourragère*, tirant le maximum de bienfaits de l'agroécologie. Dans ce cadre, des exploitations mixtes peuvent à la fois augmenter la production de

grains et de fourrages nécessaire aux animaux et accroître la production animale. Le rôle de l'Etat reste déterminant dans la santé animale (campagnes de vaccination, lutte contre la trypanosomose). Des progrès génétiques permettant d'optimiser les performances en fonction du type d'élevage pratiqué (production laitière, embouche, trait). Enfin, l'organisation des filières passe par celle des marchés au bétail, l'installation d'équipements lourds (abattoirs, salles réfrigérées), l'amélioration des systèmes d'information sur les prix et les conditions météorologiques. Sur ce dernier point, l'essor de la téléphonie mobile permet d'obtenir dans certaines régions de bons résultats.

S'inspirer de l'expérience du coton

Contrairement à une opinion courante, relancer les agricultures sahéliennes est possible. Le succès remarquable du développement de la production cotonnière dans les zones soudano-sahéliennes offre de riches enseignements. Il a bénéficié du soutien sur plus de plusieurs décennies de la coopération française, et a couvert de très vastes régions, du Sud-Est du Sénégal au sud du Tchad en passant par le Mali, le Burkina et le Nord de la Côte d'Ivoire, du Bénin et du Togo (Darie et Gravellini, 2005). Les revenus du coton ont facilité l'usage des intrants modernes, le développement de la culture attelée et de la mécanisation légère. L'association culture/élevage a généralisé la fumure et permis la stabilisation des cultures itinérantes, conduisant à la création de véritables paysages agricoles. Les sous-produits de la graine de coton ont permis l'embouche¹ On a enregistré un accroissement significatif des productions céréalières et non à la substitution coton/céréales que l'on pouvait craindre. Les pistes rurales ont été entretenues pour permettre l'évacuation du coton, résolvant ainsi la contrainte transport qui interdit le développement du commerce vivrier. Un artisanat de service s'est développé pour l'entretien et la fabrication de matériel agricole. Des programmes d'alphabétisation ont répondu aux besoins des organisations paysannes gérant la commercialisation du coton. Ces organisations ont pris de l'ampleur et un poids politique (Rochegude et al. 2009).

La pauvreté s'est sensiblement réduite dans les zones cotonnières, accroissant aussi la demande de produits vivriers. En fin de compte, une dynamique de modernisation agricole s'est ainsi alors engagée sur plusieurs décennies (Tissier et *al*, 2011).

En dépit du repli qu'elles ont connu, les filières cotonnières continuent à tenir une place cruciale dans l'économie des pays comme le Burkina Faso, le Mali et le Bénin où respectivement entre 3,5 millions, 3 millions et 2,5 millions de personnes vivent du coton. Mais les acquis sont menacés depuis quelques années. Le poids du coton sahélien sur le marché mondial est de l'ordre de 20%. L'extrême volatilité des cours, et l'augmentation des prix des intrants, des frais d'égrenage et des coûts de commercialisation par suite en particulier des dysfonctionnements graves de certaines entreprises publiques qui sont pillées par leurs dirigeants, constituent autant de handicaps que rencontrent les filières cotonnières enclavées. A ces contraintes, s'ajoutent les répercussions des soutiens accordés à leurs producteurs par les Etats-Unis (au titre de la Farm Bill), l'Union européenne et la Chine, dont l'effet dépressif sur les cours mondiaux a pu être évalué sur le moyen terme à environ 15 %. Le programme de Doha, lancé en 2001 dans le cadre de l'OMC afin de protéger les producteurs agricoles des pays pauvres, n'a jamais débouché. Parallèlement, l'écart de productivité entre les filières cotonnières ouest-africaines et le reste du monde s'est approfondi pour bonne partie par suite de l'arrêt des efforts de productivité de ces filières.

Les situations critiques qu'ont traversées toutes les filières cotonnières sahéliennes ont conduit les producteurs à faire des arbitrages. Certains ont délaissé le coton pour porter leurs efforts sur les autres spéculations annuelles (maïs, sésame, soja, arachide, tubercules) indispensables pour la sécurité alimentaire. Mais ces productions sont elles-mêmes soumises à des aléas climatiques. Dès lors que la rémunération de leur travail par le coton et la visibilité qu'offrent les filières cotonnières en termes d'accès aux intrants, de prix et d'achat seront améliorées, ils pourront arbitrer en faveur de cette spéculation. Par ailleurs, des efforts portant sur la

qualité des fibres de coton portent leurs fruits, permettant au coton africain de retrouver progressivement sa place. En fin de compte, les systèmes de production en zone cotonnière ouest-africaine apparaissent potentiellement « durables ».

Les potentialités de l'agriculture familiale sont avérées

L'agriculture familiale assure plus de 90% de la production agricole. Environ les deux tiers des 330 millions de jeunes qui arriveront sur le marché du travail en Afrique subsaharienne d'ici 2030 vivront en zone rurale, et ce n'est qu'après 2025 que la proportion s'inversera (Losch et *al*, 2012). Elle constitue encore le cadre de vie d'environ 60% de la population. La capacité de cette agriculture à absorber une fraction importante des nouveaux arrivants sur le marché du travail dépend de la viabilité économique des petites exploitations et du dynamisme de l'agriculture paysanne, ce qui pose le double problème de la productivité du travail et de la terre et celui de l'accès aux marchés locaux et régionaux.

Dans la plupart des pays, l'Etat a occupé le terrain des diverses fonctions avec une efficacité peu concluante, associée à un caporalisme tatillon, coûteux et ayant joué un rôle important dans la déresponsabilisation des acteurs ruraux (Jacquemot, 1981). Aujourd'hui, les stratégies agricoles sont davantage associées au développement des structures privées, décentralisées et associatives. Le premier principe de base qui s'impose est d'engager la responsabilité de l'agriculteur dans la gestion des ressources : garantie de la pérennité des ressources naturelles, minoration des risques techniques et monétaires, large concertation pour une implication des organisations paysannes et rurales. La règle élémentaire est que les usagers doivent être responsabilisés quant à leur gestion, leur entretien et les charges afférentes à leur exploitation. Ce raisonnement s'applique aussi bien à la gestion des ressources hydrauliques, des pâturages, des bassins versants, des parcs ligneux, des espaces forestiers ou des parcs de faune sauvage. Cette sécurisation foncière décentralisée peut

prendre des formes variées : droits fonciers garantis, association *ad hoc*, comités de gestion... en fonction du contexte socio-démographique local (Alpha et al. 2007).

Du fait de la fragilité du milieu et des risques environnementaux, l'augmentation des rendements passera dans les années à venir par des investissements en termes d'aménagements et d'infrastructures rurales, de recherche, de formation et de conseil, d'innovations techniques. Les agriculteurs seront d'autant plus sensibles aux thèmes techniques de production et de conservation des ressources que ces thèmes peuvent entraîner une augmentation tangible des revenus et une amélioration visible de leurs conditions de vie. La nécessité d'accorder, dans tout projet de développement rural, la première place au revenu reste incontournable. La lutte antiérosive n'aura de chances d'être appropriée que si elle apporte une augmentation des rendements et une sécurisation de la production. On peut compter sur l'effet d'entraînement de certains bassins de production qui montrent un dynamisme particulier. Etant donné le caractère transfrontalier des zones de production, l'intérêt de développer un niveau régional d'analyse, de coordination, d'échange d'expériences et de pratiques apparaît clairement (Griffon, 2010).

Dans la promotion de l'agriculture paysanne, la participation des agriculteurs et des éleveurs à des échanges sur la conception d'un projet, sur les modalités de sa mise en œuvre, sur les contraintes nouvelles qu'il entraîne et sur ses implications positives et négatives est indispensable. L'approche de la transformation du milieu social et du milieu physique est à la base des projets dits de «gestion des terroirs». Ils correspondent à une tentative de réponse aux problèmes liés à l'accroissement de la pression foncière, à l'insuffisante capacité de réaction des paysanneries peu organisées et dépendantes de décisions administratives extérieures, et à la dégradation du capital sylvo-pastoral. L'approche terroir, à la base de nombreuses actions dans les pays sahéliens notamment, propose de recentrer les actions de développement sur la gestion du milieu à transformer autour d'une trame foncière acceptée, par des actions d'aménagement (barrages, diguettes antiérosives, aménage-

ments pastoraux...), et surtout grâce à une décentralisation des décisions qui engagent les communautés paysannes dans le cadre de contrats de développement avec les décideurs extérieurs (administration, bailleurs de fonds, ONG).

L'impact du changement climatique sera puissant

Déforestation, désertification, atteintes de la biodiversité, stérilisation foncière ont induit une modeste résilience face aux incidences probables du changement climatique.

L'élévation des températures, le niveau d'humidité, les rayonnements ultraviolets et l'élévation du niveau du CO₂ auront des conséquences néfastes lors de la floraison, en diminuant la production de céréales et en appauvrissant sa qualité. La diminution du débit des cours d'eau, des réserves des lacs et des nappes phréatiques sera générale.

La récurrence des sécheresses dans l'une des régions parmi les plus sensibles de l'Afrique est attribuée au déficit pluviométrique enregistré sur de longues périodes. Il détruit le système racinaire des plantes de la savane et des arbres qui retiennent la terre et provoque le dépôt des sables éoliens. Un consensus peut être trouvé autour du constat que ces sécheresses s'inscrivent dans des cycles longs dont l'amplitude et la durée sont difficilement prévisibles et il est le plus probable que les tendances climatiques présentent un allongement des périodes de grandes sécheresses et une diminution des périodes de grandes précipitations.

La désertification n'est pas régulière d'une année sur l'autre, mais elle est constante sur le long terme. Selon les Nations unies, le Sahara aurait gagné un million et demi d'hectares par an pendant la décennie 2000. L'irréversibilité de cette progression est discutée par certains climatologues qui considèrent que la thèse de l'avancée du désert est excessivement simplificatrice. Certaines pratiques agricoles sont non durables et exa-

cerbent les effets de la sécheresse sur la dégradation des sols. Elles sont caractérisées par de courtes rotations des récoltes, l'utilisation non contrôlée des feux de brousse et le retrait des résidus protecteurs provenant des récoltes. La pratique des brûlis pour empêcher la recrudescence des mauvaises herbes engendre une perte d'azote et stérilise à long terme les sols (ce point est toutefois contesté par certains spécialistes). Les périodes de jachère pour rendre au sol sa fertilité sont moins longues. L'augmentation du cheptel sur les zones fragiles de pâturage a des effets analogues

Le GIEC estime que d'ici 2020 entre 75 et 250 millions d'Africains seront exposés à un risque accru de stress hydrique. Ils sont nombreux au Sahel. Les conflits existant entre les exigences humaines et celles de l'environnement quant aux ressources en eau seront par la force des choses intensifiés. L'augmentation et la concurrence des demandes, ainsi que l'accroissement de la population, vont probablement aggraver les problèmes d'eau dans les zones urbaines et rurales. Les capacités des infrastructures de stockage et de fourniture d'eau des principales zones urbaines sont déjà souvent dépassées, et les phénomènes extrêmes entraînant des dégradations matérielles, comme les inondations, ne font qu'aggraver la situation.

L'économie verte offre des opportunités

La reconstruction des fonctionnalités écologiques de base est parfaitement envisageable dans les régions arides. L'« économie verte », caractérisée par une efficacité dans l'usage des ressources rares et une inclusion systématique de la dimension sociétale dans les politiques, laisse entrevoir des perspectives nouvelles dans les Etats sahéliens. Le développement du Sahel peut concilier économie et écologie : valorisation du capital naturel par le recours aux technologies vertes permettant des « sauts », à l'agroécologie, aux transports peu carbonés, et en faisant appel aux ressources des fonds spécialisés (FEM, FFEM, fonds carbone, MDP, fonds vert...), des mécanismes (MDP, mécanismes volontaires), des ressources du financement innovant (Taxe

sur les transactions financières...), des réseaux (PS Eau, Afrique verte, Inter-réseaux...), des centres de recherche (comme les centres rattachés au réseau du Consultative Group on International Agricultural Research (GCIAR).

L'utilisation des énergies renouvelables demeure depuis 20 ans limitée à des « projets » (Favennec, 2009). Toutefois les arguments en faveur de ces énergies ne font que se renforcer : diminution des risques vis-à-vis du marché pétrolier ou de la sécheresse, réponse à l'indaptation de l'électrification rurale par le réseau national, création d'emplois, valorisation des ressources disponibles. Le Sahel reçoit un ensoleillement supérieur à 2100 kWh/m². Les projets sont prometteurs : le Burkina Faso dispose déjà du plus grand parc solaire d'Afrique de l'Ouest : sur 35 hectares le parc de Zagtouli compte 96 000 panneaux solaires. Dans le même ordre d'idée, plusieurs milliers de mégawatts d'origine éolienne devraient être disponibles à l'horizon 2020. Pour son usage propre, le Sahel a les moyens de produire des agrocarburants de première génération extraits de la canne à sucre ou des oléagineux et de s'orienter vers ceux de la seconde génération issus de la cellulose ou des algues. La biomasse et l'utilisation du bois, des végétaux ou des déchets organiques pour produire de la chaleur et/ou de l'énergie. Ils peuvent être également gazéifiés pour produire du biogaz ou transformés en carburant liquide (Shanker, 2012).

Certains aménagements lourds sont indispensables

Moins de 3% des terres subsahariennes sont irriguées. En zone sahélienne, les précipitations saisonnières sont inégalement réparties pendant l'année et variables d'une année sur l'autre. Dans ce cas, seule l'irrigation est en mesure de contribuer à stabiliser la production (Papazian, 2005). Elle s'est développée dans le cadre de vastes périmètres en amont des grands barrages (Mantali sur le Sénégal, Kaïnji sur le Niger au Nord du Nigeria), puis à l'échelle locale, par l'aménagement de petits barrages dans les bas-fonds, de forages de puits et par la diffusion dans les villages de pompes à moteur,

à traction ou à pédales. Gérée localement par les usagers, l'irrigation se diffuse avec un certain succès, dans le cadre de périmètres maraîchers de contre-saison notamment, au prix d'une augmentation des temps de travail et de la mobilisation d'une main d'œuvre familiale ou salariée. Mais l'irrigation reste encore marginale.

L'Office du Niger concentre l'attention. La surface des terres irriguées représente actuellement près de 100 000 ha réparties entre riz, maraîchage, sucre et élevage. Elles font vivre une population d'environ 500 000 personnes sur les 14,5 millions d'habitants que compte le Mali. Les exploitations familiales installées dans la zone sont estimées à environ 25 000 pour une superficie d'exploitation moyenne de 4 ha. Elles contribuent à la sécurité alimentaire avec une production annuelle d'environ 500 000 tonnes de riz. Un des enjeux majeurs reste l'extension des surfaces aménagées afin de répondre à une pression foncière de plus en plus forte. La marge de progression de l'irrigation demeure importante. Les études récentes sur la disponibilité en eau évaluent le potentiel irrigable à 250 000 ha. Trois projets sont à signaler. Celui financé par le Millenium Challenge Account (MCA) avec 14 000 ha. Celui de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) avec 11 000 ha. Ils s'appuient tous les deux sur un système de gestion du foncier basé sur des titres individuels, afin de sécuriser la situation des agriculteurs par rapport au système actuel de redevance. Le projet Malibya quant à lui est né d'un accord entre le Mali et la Libye. Aucun aménagement agricole n'a encore été réalisé mais des études ont été menées concernant la mise en culture de 25 000 ha et la création d'activités d'élevage et d'agro-industrie. D'autres projets impliquent divers acteurs : privés nationaux et étrangers, bailleurs de fonds de l'aide publique au développement et ONG locales ou étrangères. Ces vagues d'extension présentent des risques en matière de gestion du foncier et la disponibilité de la ressource en eau. La question des capacités d'alimentation en eau du Niger risque en effet de devenir vitale. Le profil des nouveaux aménagements pose également la question de la

place de l'agriculture familiale face au pouvoir grandissant des entreprises d'agro-business dans la zone de l'Office du Niger. Les conditions d'attribution et de gestion de cette propriété restent encore imprécises pour se prononcer sur le bénéfice réel que peuvent en attendre les agriculteurs de la zone.

L'Aménagement du bassin du Niger est l'autre grand sujet en matière d'aménagement. Il fut un thème fort qui fut mis en exergue par la France notamment lors de Conférence de Paris de mars 2004, autour du concept de « gestion partagée » de la ressource en eau. L'Autorité du Bassin du Fleuve Niger (ABN), née en 1980, associe neuf pays riverains du Niger et de ses affluents. On lui doit déjà des actions pour la protection des berges, la lutte contre la jacinthe d'eau, des actions de sensibilisation, des études sur les mécanismes de l'ensablement dans la vallée du fleuve et sur les seuils, en vue du dragage du fleuve Niger. Mais tout reste à faire : l'ambition passe par la mise en exploitations d'ouvrages importants de régénération des écosystèmes, de mise en valeur de la vallée et de production d'énergie hydro-électrique (Fomi en Guinée, Taoussa au Mali, Kandadji au Niger¹).

La dynamique urbaine peut porter le marché intérieur

Le Sahel sera davantage citadin. Sa population urbaine va tripler d'ici 2050. Ce n'est pas tant la croissance des villes qui pose problème que son caractère exponentiel, rendant la maîtrise de son extension, sa salubrité, son ravitaillement, quasi-impossibles. 70% des urbains vivront dans des bidonvilles si rien n'est fait.

Appréhender comme on le fit pendant longtemps la réalité de l'interaction entre villes et campagnes sous le seul plan de la *déconnexion* est une méthode réductrice. Certes, en Afrique de l'Ouest, des villes comme Abidjan, Accra, Dakar ou Lomé sont très consommatrices de pro-

(1) La construction du barrage hydroélectrique de Fomi (90 mégawatts) devrait commencer en 2013 pour une durée de 4 ans. Les travaux de celui à vocation agricole et énergétique de Taoussa a débuté début 2010. Les travaux doivent durer 6 ans. Il est situé à 130 km à l'ouest de Gao, près de Bourem. La zone d'influence de sa retenue s'étendra jusqu'à Koryoumé, dans la région de Tombouctou. Quant au barrage de Kandadji, dans la région de Tillabéri (130 mégawatts), à 180 km au Nord de Niamey, le gros œuvre a démarré en 2008.

duits importés, mais l'analyse des consommations met en évidence le rôle que joue l'offre agricole domestique. Dans ces villes, si l'on analyse la part du marché urbain dans les disponibilités des principales céréales, on constate que 20 % du mil et du sorgho, 40 % du maïs et deux tiers du riz sont absorbés par les villes. Pour les racines et tubercules, la part du disponible qui est absorbée par les villes est encore plus élevée, puisqu'elle descend rarement en-dessous de 40 % (Ugder et al., 2011)

La ville sahélienne sera assurément jeune, probablement encore pauvre, victime de délestage, mais nourrie. En valeur, les marchés alimentaires urbains dépassent déjà nettement les marchés agricoles à l'exportation. Même dans un pays comme la Côte d'Ivoire, où les cultures de rente (café, cacao, bananes, ananas) sont particulièrement développées, le marché intérieur des villes représente un montant comparable, soit sous forme de consommation finale, soit sous forme d'intrants dans les industries agro-alimentaires. Le reste de la valeur produite se partageant entre la production agricole autoconsommée et la production vivrière commercialisée à la campagne. Par des canaux diversifiés, les possibilités de reconquête des marchés alimentaires seront par conséquent ouvertes dans les prochaines années, avec plus d'organisation des filières, de transformation par des entreprises artisanales et de financements appropriés (Lipchitz et al. 2008).

Dans un contexte idéologique peu porteur en matière d'instauration de protections, et face aux pressions des consommateurs urbains, on voit mal la faisabilité d'une telle politique sans une forte prise de conscience par les élites sahéliennes de la nécessité de sauver et développer les agricultures locales sur une approche filière. Cela permettrait à la fois de sécuriser l'approvisionnement alimentaire de ces pays, malgré les fortes incertitudes sur le bon fonctionnement des marchés mondiaux céréaliers, et de fixer leurs populations en attendant l'achèvement de la transition démographique qui exigera encore une génération dans ces pays.

La jeunesse quelle insertion ?

La transition démographique est source de multiples défis. Celui de l'emploi n'est pas le moindre. Même si la baisse de la fécondité se poursuit, les cohortes de jeunes vont continuer de croître. Pour la période 2010-2030, la population totale des huit pays de l'UEMOA devrait passer de 100 millions à 165-180 millions de personnes. Les arrivées annuelles sur le marché du travail iront croissantes, allant de 1,8 million de jeunes en 2010 à 3,4 millions en 2030. Les investissements à réaliser pour faciliter le passage de l'école au monde du travail seront colossaux.

Si le marché du travail n'évolue pas, les enfants iront davantage à l'école mais leurs parents n'auront pas de travail. Il existe peu d'informations fiables en matière d'emploi des jeunes. On sait néanmoins que les jeunes sont les premiers à souffrir des imperfections du marché (de Vreyer et Roubaud, 2012). Plus des trois quarts des jeunes trouvent leur premier emploi dans le secteur informel. Ils passent en moyenne un an et demi au chômage ou à travailler par intermittence avant de trouver un emploi relativement stable. Les jeunes n'ont guère de possibilités de développer leur employabilité faute d'avoir accès à une formation de qualité ou à des emplois qualifiants, leur permettant d'acquérir des compétences. Une amélioration de la situation du marché du travail se mesurera davantage à la qualité de l'emploi occupé (travail protégé, productif, en adéquation avec le niveau de formation et les aspirations du jeune concerné) qu'en termes de chômage à proprement parler (Beaujeu et al., 2011).

Face au nombre élevé de chômeurs peu qualifiés, les Etats recourent souvent à des palliatifs de courte durée. Les programmes de travaux publics sont souvent utilisés comme remèdes à court terme. On pense aux travaux routiers ou aux chantiers de reboisement (*Muraille verte*). Pourtant les évaluations montrent que ces opérations sont plus à même de remplir une fonction de protection sociale temporaire que d'insertion sociale. Elles peuvent également créer une dépendance envers les transferts en numéraire et entraver la marche vers l'auto-emploi.

Les jeunes démontrent souvent leur détermination et leur capacité à être des acteurs du changement. Lorsqu'ils trouvent les moyens pour exprimer leurs aspirations, ils font preuve de créativité souvent à travers les opportunités de l'informel, mais aussi de nouvelles expressions artistiques, culturelles ou sociales, et d'une forte appétence pour les nouvelles technologies de l'information et de la communication. La jeunesse bouscule l'ordre social fermé. A travers diverses expressions, des idiomes culturels ou de nouvelles solidarités sociales, elle propose une sociabilité inédite. Mais si les jeunes continuaient à être aux prises avec des difficultés qui les empêchent de réaliser leur potentiel, leur affirmation sociale empruntera les ressources de la « seconde économie », aux frontières du licite et de l'illicite, ou de l'émigration (Bayart et al, 2010).

L'économie populaire urbaine peut révéler ses potentialités

La ville est le royaume d'une économie populaire dynamique mais confuse qui fonctionne souvent comme une alerte aux risques d'anéantissement, un cache-misère efficace, une « débrouille » avec sa part de créativité (David et al, 2012). Le secteur dit « informel » qui représente entre 70 et 90% de l'emploi total non agricole, est généralement analysé sous l'angle de la distinction entre deux segments : les activités de survie d'une part et les entreprises orientées vers la croissance de l'autre. Or les analyses (Grimm et al, 2012) identifient un troisième type d'entreprises potentiellement dynamiques et représentant une part importante de l'économie populaire urbaine : les « gazelles restreintes » (*constrained gazelles*). Elles sont à dominante féminine ; elles ont certaines caractéristiques communes avec les entreprises modernes (maîtrise des techniques de gestion, niveau de formation), mais elles ont un modeste niveau de capital. Or le retour sur investissement y est très élevé. Elles sont aussi des « organisations apprenantes », produisant et expérimentant de nouvelles connaissances. Elles trouvent et diffusent par capillarité des *technologies appropriées* dans leur confrontation permanente aux besoins essentiels des pauvres.

Ce type d'approche montre qu'il est possible de repenser les interventions en faveur du secteur informel et d'adopter des démarches innovantes, adaptées aux besoins des entrepreneurs. Il est absurde d'entraver des activités qui fournissent l'essentiel de l'emploi dans les services et la production de biens et qui, souvent, pallient la carence des services publics : transports urbains, ramassage des ordures ménagères, gardiennage des lieux publics, approvisionnement en eau et en combustibles. On peut aussi considérer ce secteur comme un espace où se manifeste un vrai dynamisme entrepreneurial, avec une flexibilité et une réelle capacité d'adaptation à la demande et une rigueur implacable dans le recouvrement des créances (Benjamin et Mbaye, 2012).

Une politique de promotion du secteur informel peut être orientée dans plusieurs directions : par des mesures de simplification de la réglementation et des mesures pour encourager les travailleurs du secteur informel à adhérer à un régime de protection sociale de type mutualiste ; par des opérations de formation professionnelle et d'apprentissage en vue d'accéder aux connaissances techniques et de gestion ; par des aides à la constitution du capital afin d'introduire un équipement de base susceptible d'améliorer la productivité ou de réaliser un investissement immobilier minimum ; par des initiatives au niveau de la commercialisation, notamment par la création d'organisations professionnelles ou de coopératives capables d'organiser une sous-traitance avec une industrie ou de regrouper les productions de plusieurs artisans pour les commercialiser en direction des marchés domestiques ou vers l'étranger ou encore répondre à des appels d'offre publics. L'accès au crédit est évidemment crucial, comme l'assurance (laquelle ne doit pas seulement garantir les risques de l'entreprise mais aussi ceux du ménage de manière à permettre aux entrepreneurs de réinvestir leur surplus dans l'entreprise). Enfin le problème de l'accès des artisans et petits entrepreneurs aux marchés publics exige une volonté politique spécifique et des mesures adaptées (renoncement aux cautions, etc).

La région est l'espace pertinent

Un consensus peut aisément être trouvé autour de l'idée que le cadre régional constitue le niveau le plus pertinent pour l'intériorisation du cycle du capital. Pourtant, le commerce formel intra-africain reste faible. Les raisons de ce modeste résultat sont multiples (Breton et Isik, 2012). Le désarmement tarifaire n'a pas été synonyme d'augmentation du trafic. Malgré l'adoption de tarifs extérieurs communs, le commerce est resté entravé par de nombreux handicaps

L'UEMOA connaît de nombreuses « pratiques anormales ». Les échanges transfrontaliers en Afrique de l'Ouest sont pratiquement partout onéreux. Le coût des échanges transfrontières y représente plus du double du coût enregistré pour les pays de l'Asie de l'Est. A l'évidence, la fragmentation des marchés ne nuit pas uniquement à l'efficacité, elle nuit aussi à l'équité. Les obstacles aux échanges régionaux pèsent plus lourdement et de manière disproportionnée sur les populations pauvres et dans le cas d'espèce sur les femmes car ils les empêchent de gagner leur vie dans la desserte de petits marchés locaux de part et d'autre des frontières. La taille des marchés dans les petits ensembles n'a pas permis d'obtenir des économies d'échelle significatives. De plus des structures économiques proches, aux activités parfois similaires, n'ont que peu de biens complémentaires à échanger.

Pourtant le marché intra-régional est vital pour les pays sahéliens. Si les entraves étaient levées, on peut penser que la croissance urbaine aidant, le marché des produits vivriers serait davantage tiré par une demande domestique et régionale potentiellement forte. Cette perspective de désenclavement repose largement sur la capacité des Etats à surmonter un certain nombre de difficultés dans la mise en œuvre effective des zones de libre échange et des unions douanières. Les politiques régionales peuvent s'inspirer des travaux de la *politique agricole commune* (ECOWAP) de la CEDEAO. L'ECOWAP considère que le secteur agricole ouest africain ne peut supporter une concurrence internationale directe. La protection est envisagée au cas par cas, en fonction des

enjeux et des spécificités des filières régionales (protection ou ouverture différenciée) et est associée à une forte intégration régionale.

Pour mettre fin à la fragmentation du commerce régional, des réformes devraient être engagées dans deux domaines clés : 1/éliminer divers obstacles autres que tarifaires au commerce régional, tels que les règles d'origine restrictives et les procédures exigeantes et coûteuses relatives aux licences d'exportation et d'importation ; 2/ améliorer le commerce transfrontalier en simplifiant les procédures, en limitant le nombre d'agences à la frontière, en soutenant les associations de commerçants, en améliorant le flux d'informations sur les opportunités sur les marchés et en encourageant l'adoption de nouvelles technologies, telles que des services bancaires mobiles transfrontaliers.

Seule une approche pragmatique reposant sur la connaissance des réalités économiques et sociales et sur l'identification des intérêts communs des membres de sous-espaces viables a des chances de réussir. Cette démarche pragmatique qui vise à faire reposer l'intégration sur les acteurs ayant intérêt à la coopération, doit procéder par étapes, actions sectorielles et objectifs limités. Elle seule permettra de susciter l'adhésion véritable des partenaires, et de déboucher sur l'exécution des décisions et des stratégies et sur l'application des régimes de sanctions correspondants.

Le global et le local

L'expérience malienne montre toute l'importance qu'ont eue les petites opérations de développement local, pour tester auprès des populations des idées et des méthodes qui ont alimenté la réflexion politique. L'échelon local n'est pas toujours le plus pertinent. Des territoires plus larges (intercommunaux, régionaux) doivent être pris en compte pour mettre en place des services financièrement viables, pour résoudre des problèmes économiques et tenir compte de contraintes techniques ou géographiques (gestion des ressources naturelles notamment) et enfin pour négocier, dans un

rapport de force favorable, l'articulation avec les politiques sectorielles, la lutte contre la pauvreté et les inégalités... S'il est logique de commencer à construire la décentralisation à partir des communes, les limites de leurs possibilités imposent rapidement d'aider des collectivités territoriales d'un autre niveau.

L'expérience met en lumière plusieurs aspects critiques quant aux capacités effectives des collectivités territoriales à assumer leur fonction de service public. Le transfert des compétences de l'Etat aux collectivités territoriales doit être effectif, c'est-à-dire précisément défini en matière de périmètres et de procédures. La multiplication des échelles de décision et d'administration tend trop souvent à amputer *de facto* la capacité d'action des collectivités locales, contraintes trop souvent d'appliquer les orientations définies dans les ministères centraux ou leurs organes déconcentrés.

Le néologisme « glocal » résume la démarche préconisée : penser au niveau global, mais agir au plan local. La coopération décentralisée au Sahel, qui a été avec ses réseaux régionaux multi-acteurs parmi les pionniers des approches participatives et du développement local, doit pouvoir jouer pleinement son rôle d'animateur des dynamiques locales et de partenaire des collectivités sahéliennes dans le cadre de la décentralisation². Cela implique qu'elles en acceptent les règles et qu'elles adaptent leurs modes d'action pour ne pas se situer en porte-à-faux par rapport aux politiques nationales et à la nécessaire coordination/harmonisation de tous les intervenants.

La mobilisation des compétences et des fonds des migrants

Les migrations sahéliennes sont difficiles à appréhender en raison de l'absence de données de qualité pour mesurer l'ampleur du phénomène. Mais grâce à leur forte implantation en Europe, on sait que pour les pays d'origine elles jouent un rôle d'ajustement et de régulation.

Le premier impact provient des retombées en termes de flux financiers. Les transferts monétaires des migrants empruntent divers canaux, pour des montants supérieurs à ceux de l'aide publique au développement pour le Sénégal et de moitié pour le Mali (mais de trois fois supérieurs aux investissements directs étrangers). Leur progression régulière constitue un atout décisif surtout pour ces deux pays et dans une mesure moindre pour le Niger et le Burkina Faso. Ils sont partout un facteur de réduction de la pauvreté. Ils jouent souvent en faveur de la scolarisation des enfants ou de la prise en charge des dépenses de santé. Ils concourent également à réduire la contrainte de crédit qui pèse sur les ménages lors d'opération d'investissement, dans l'habitat surtout. Des études montrent que les fonds rapatriés sont de plus en plus investis, surtout pour financer des petites ou moyennes entreprises ou des petits projets d'infrastructure. Ils renforcent ainsi la solvabilité des emprunteurs et facilitent donc l'accès des bénéficiaires au système financier (Gupta et al., 2007). Par voie de conséquence, la canalisation des ressources des migrants restera pour les pays, et le Mali et le Sénégal tout particulièrement, un enjeu important, en raison des montants susceptibles d'être mobilisés dans les circuits d'épargne.

Le second impact est associé aux transferts de compétences liés au retour des migrants dans leur pays. Ces gains en capital humain et en capital social (densité du réseau, aptitude à coopérer) sont significatifs même s'ils sont moins perceptibles que le capital monétaire. Les migrants sahéliens à leur retour se réinsèrent dans leur société de manière originale, avec une perspective cosmopolite et une identité culturelle métissée. Alors que dans leur pays d'accueil, ils appartiennent, comme agents d'entretien, agents de sécurité, employés du commerce ou ouvriers, plutôt aux « classes inférieures », à leur retour dans leur pays d'origine, ils occupent un statut proche de celui de la « classe moyenne ». Ils ont accès à une forme de prospérité et influencent par leurs aspirations culturelles et leurs modes de consommation les populations qui sont restées. Les migrants entrent

(2) Selon les recommandations de la Conférence « Les collectivités territoriales pour la paix et le développement du Mali » (Lyon, 19 mars 2013).

en relation dans leur société d'origine dans une position relativement privilégiée. Les liens plus distancés qu'ils entretiennent facilitent l'accès à l'information, et leur permettent de se prémunir contre les contraintes résultant de l'inscription dans un contrôle social trop contraignant. A leur retour, ils revendiquent une place sociale qui leur donne accès à une certaine forme de prospérité, influençant leur entourage par leur mode de consommation extraverti et parfois leurs aspirations politiques nées d'un apprentissage à l'étranger. Judicieusement conseillés, les associations et des regroupements de migrants permettent de démultiplier l'impact de ces transferts monétaires et de savoir faire.

Pour une coalition internationale «Sahel» : le fonds multibailleur co-géré

La mise en œuvre d'un programme de développement à la hauteur des enjeux de la zone sahéenne exigera, pour le moins, un doublement des moyens financiers et techniques d'aide. Pour le Mali, il devra atteindre un montant de l'ordre de 2 milliards de dollars par an pendant au moins 5 ans, ceci hors financement des dépenses de sécurité. Ces sommes devraient venir pour une partie d'un regroupement des aides multilatérales actuellement affectées à ces pays mais qui sont dispersées et mal coordonnées afin de les intégrer dans une vision stratégique en fonction d'objectifs clairs.

Pour financer les actions et les mettre en œuvre de manière cohérente, une solution consiste à constituer un *Fonds fiduciaire multibailleurs cogéré*. Il s'agira de regrouper les transferts financiers des bailleurs de fonds qui s'engageront à l'administrer avec une structure de gouvernance ad hoc, pour atteindre un nombre limité d'objectifs sectoriels et/ou géographiques. La compétence de l'administration du Fonds (stratégie d'investissements, sélection des opérations, évaluation) sera répartie entre un comité de pilotage et une équipe opérationnelle où la partie nationale occupera la moitié des places.

L'approche préconisée est exigeante mais conforme aux

orientations sur l'efficacité de l'aide : 1/des procédures communes de programmation et de gestion, 2/la simplification de ces procédures afin d'en réduire la charge, 3/l'échange mutuel d'information pour promouvoir la transparence, 4/la coordination systématique.

Comme les projets de durée limitée ne permettent pas d'aboutir à des mutations significatives, il faudra pouvoir prendre un engagement sur une succession de projets en garantissant leur continuité ou s'inscrire dans des programmes à long terme.

L'aide internationale devra accepter de se porter en priorité sur quatre programmes : 1/le développement rural, 2/les petites infrastructures économiques, 3/le soutien à la décentralisation, 4/l'appui au renforcement de l'appareil d'Etat. Ce dernier programme doit en particulier comporter un vaste chantier de reconstruction des institutions, tant régaliennes (armée, gendarmerie, administration territoriale, justice, finances, douanes) que celles à vocation technique et économique (agriculture, travaux publics, énergie, hydraulique).

Progressivement ces divers programmes pourront bénéficier de contributions directes hors fonds multibailleurs de divers partenaires, à condition toutefois que ces derniers acceptent de s'inscrire dans une approche coordonnée cohérente. Un tel programme ambitieux devra viser l'efficacité et non l'agitation médiatique. Le succès de ses réalisations concrètes importera et non les annonces de financement

Pour un dispositif efficace

La gestion du temps est fondamentale dans les situations de post-crise. Au vu des difficultés rencontrées dans la gestion d'aides multiples dans les pays fragiles (Afghanistan, Haïti), le risque de tomber dans le désordre n'est jamais mince : approches inefficaces en matière de reconstruction des institutions régaliennes ; erreurs techniques graves en matière de développement agricole dans les zones fragiles que sont les régions du Nord Sahel ; distorsion de l'économie locale

liées au phénomène de syndrome hollandais provoqué par des afflux financiers trop abondants par rapport aux capacités d'absorption.

Il est possible de s'inspirer des meilleures expériences, comme le *Multi-donors Budgetary Support* (MDBS) du Ghana³. Les bailleurs de fonds sont engagés dans un processus original et évolutif de mise en commun d'une partie de leurs ressources. Établi sur la base d'une planification indicative, un programme à trois ans est négocié et fixe des objectifs de mesures de moyens ou de résultats pour l'année n et des orientations pour n+1 et n+2. En début d'exercice budgétaire, une tranche de base de 50% est décaissée, l'autre dite « tranche de performance » l'est en cours d'année au vu des résultats effectivement constatés. Les « déclencheurs » de l'aide budgétaire (*triggers*) portaient au début seulement sur la gouvernance du secteur public et les dépenses publiques, puis ils se sont ouverts à d'autres sujets (avec par exemple des mesures portant sur la formation des professeurs, sur la mise en place de la politique de l'eau, sur les ressources de la Commission forestière, sur les conditions de création des entreprises...). Si l'un des *triggers* n'est pas atteint, les partenaires retiennent une fraction de la seconde tranche. Un audit indépendant est effectué chaque année, et un rapport d'exécution est établi. Le mécanisme est alimenté par les travaux de quinze groupes sectoriels paritaires qui fonctionnent sur la base de termes de référence communs (Jacquemot, 2013).

Deux autres expériences dont il est possible de s'inspirer au Sahel sont l'*Afghanistan Reconstruction Trust Fund* (ARTF) dans lequel un donateur en l'occurrence la Banque Mondiale gère les ressources d'un pool de donateurs et assure par là même la cohérence des approches projets et programmes en fonction d'objectifs clairs et le *National Solidarity Program* (NSP) qui a constitué en Afghanistan l'un des rares succès durables à grande échelle de la coopération internationale en mettant en œuvre à l'échelle nationale un ambitieux programme de type fonds de développement rural. Une description de ces deux programmes, de leur conception, de leurs modes

de fonctionnement et de leur réalisation sur une décennie est aisément accessible sur internet.

En attendant la construction d'une solide et autonome capacité locale de coordination et de pilotage technique de l'aide, il sera nécessaire de confier la co-construction et le co-suivi des programmes et des projets à certains bailleurs, mais uniquement en fonction de leurs compétences techniques avérées (par exemple les travaux routiers pour l'Union Européenne, les secteurs sociaux et certaines grandes infrastructures pour la Banque Mondiale). À cet égard, il est important de noter que la France a conservé une forte expertise technique dans le Sahel, grâce à l'AFD, aux instituts de recherche (CIRAD, IRD, CNEARC, CEMAGREF, INRA), aux réseaux et aux nombreuses ONG de développement (IRAM, GRDR, Eau Vive, GRET, AVSF...). Une analyse des avantages et désavantages comparatifs des partenaires multilatéraux et européens dans une situation telle que celle du Mali ou du Niger montrerait sans ambiguïté le caractère incontournable de la position de la coopération française résultant de son expertise unique accumulée dans cette région.

Un risque significatif est de tomber dans une extrême focalisation sur les procédures, et de déboucher sur l'élaboration d'une panoplie, trop sophistiquée et maîtrisée seulement par quelques experts, d'outils de coordination, d'harmonisation, d'alignement. Avec un goût pour la systématisation, les experts en viennent alors à édifier des « usines à gaz », dont l'intelligence du fonctionnement leur est réservée. À la connaissance des besoins, aux contraintes des réalisations de terrain, se substitue l'abstraction des « matrices » désincarnées.

L'appropriation par les Sahéliens est une question cruciale

Veiller à l'efficacité du dispositif ne saurait suffire en soi pour influencer réellement sur l'efficacité de l'action de développement. Le contexte est mouvant, l'information

(3) Dont la France a assuré la Présidence au milieu des années 2005.

imparfaite, les réactions paradoxales, d'où la difficulté de tous les exercices consistant à en appréhender l'impact. Si l'on n'y prend pas garde, le Fonds fiduciaire, centre important de la concertation sur la politique économique, peut présenter le risque d'élargir sans cesse son domaine, et d'obéir à des procédures qui ne relèvent pas du consensus social national mais d'une affaire d'experts étrangers.

Il est indispensable de veiller à ce que les *parties prenantes* nationales (administrations, collectivités locales, associations représentatives) ne restent pas de simples spectateurs comme ce fut souvent le cas en Afghanistan, parfois invités à un exercice qui en fin de compte se confirmerait comme formel et non inclusif.

La définition et la mise en œuvre des programmes du Fonds fiduciaire nécessiteront donc une forte volonté et un leadership des gouvernants sahéliens. On le sait, cette condition n'est pas réunie *a priori* mais elle doit être recherchée sans failles.

La compétence des équipes locales risque aussi de se révéler modeste. Faut-il organiser la délégation des responsabilités à un groupe d'experts nationaux (une *dream team* sur le modèle kényan) ? Le choix n'est peut-être pas ouvert mais force est d'observer que la « capture des experts » nationaux (au Mali, on parle de *braconnage*), des économistes, des statisticiens, des ingénieurs... qui quittent l'administration du bénéficiaire pour se rejoindre tant les administrations locales des bailleurs de fonds et des grandes ONG que les projets financés par les donateurs n'est pas l'un des moindres paradoxes d'une démarche qui vise le renforcement des capacités domestiques.

Une autre difficulté réside dans la médiocrité des sys-

tèmes d'information. Avec un Fonds fiduciaire les objectifs se clarifient mais les processus de changements socio-économiques à l'œuvre sont toujours aussi mal identifiés. La sophistication des instruments couramment utilisés (matrices, jeux d'indicateurs de performances...) n'a d'égal que la médiocrité des socles statistiques qui devraient les supporter. Derrière le luxe des procédures, se cache la misère des données et donc des analyses. Il est vrai que la constitution d'un appareil statistique robuste est une œuvre de longue haleine, mais le décrochage du système d'information a des incidences durablement péjoratives sur les choix des politiques publiques, sur l'évaluation de leurs coûts, sur l'appréciation de leurs impacts.

De tels déficits en compétences, en capacités techniques, en méthodologies... ne sont pas insurmontables. L'attitude constructive est celle qui consiste précisément à prendre les écarts observés entre compétences requises et compétences réellement disponibles pour en faire un défi à relever, comme autant de capacités qu'il faut construire ou renforcer dans la durée. Dans cette optique, les nouveaux instruments de management de l'aide présentent pour le Sahel un potentiel de modernisation non négligeable sur lequel il est possible de s'appuyer pour réformer l'administration économique et monter les programmes d'assistances techniques⁴. ■

(3) Cette démarche est désormais adoptée par certaines institutions comme la Banque mondiale (*Analytical and Advisory Assistance*) ou le PNUD, avec le soutien de la France, visant à aider à combler le déficit (pôle CSLP à Dakar, projet SURF pour l'Afrique de l'Ouest et centrale, cellule Stela au Burkina Faso, Afristat à Bamako...).

RESSOURCES FRANCOPHONES

Afrique verte international : www.afriqueverte.org
 Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) : www.cirad.fr
 Centre national d'études agronomiques de régions chaudes (CNEARC) : www.cnearc.fr
 Comité technique « Foncier et développement » : www.foncier-developpement.org
 Conseil Ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole (CORAF-Dakar) : www.coraf.org
 Gret- professionnels du développement solidaire : www.gret.org
 Hub rural : www.hubrural.org
 Inter-Réseaux développement rural : www.inter-reseaux.org/
 Recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement (CEMAGREF) : www.cemagref.fr
 Réseau des organisations paysannes et de producteurs d'Afrique de l'Ouest (ROPPA) : www.cnrc.org/roppa
 Réseau IFAD-Afrique de partage des savoirs agricoles : www.fidaafrique.net
 Réseaux du développement rural : www.inter-reseaux.fr

SOURCES

- > African Development Bank (2011) *The Role of the Diaspora in Nation Building : Lessons from Fragile and Post-Conflict Countries in Africa*, Abidjan.
- > Agence française de développement (2008) *Africapolis, dynamiques de l'urbanisation 1950-2020 : approches géo-statistiques*. Afrique de l'Ouest, Université Paris-Diderot, ANR, SEDET, CNRS.
- > Alpha A., Castellanet C. Mazal A. Mainenti C. et Appolin F. (2007) *Défendre les agricultures familiales : lesquelles, pourquoi ?* Paris, Coordination Sud, coll « Etudes et analyses ».
- > Banque africaine de développement (2011) *L'Afrique dans 50 ans. Vers la croissance inclusive*, Tunis, (équipe dirigée par Mthuli Ncube).
- > Banque mondiale (2010) *Silencieuse et fatale, la corruption discrète entrave les efforts de développement de l'Afrique*, Washington.
- > Beaujeu R., Kolie M., Sempere J-F. et Uhder Ch. (2011) *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne. Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Paris, Agence française de développement, « A Savoir 05 ».
- > Benjamin N et Mbaye A.A. (2012) *Les entreprises informelles de l'Afrique de l'ouest francophone*, Banque mondiale, AFD.
- > Bertrand A., Le Roy E. et Karsenty A. (2000) *La sécurisation foncière en Afrique : pour une gestion des ressources renouvelables*, Karthala, Paris.
- > Boiley P. (2000), *Les Touaregs Kel Adagh. Dépendances et révoltes : du Soudan français au Mali contemporain*, Paris, Karthala, 2000.
- > Bonnet B., Marty A. et Demante M-J. (2005) *Hydraulique et sécurisation des systèmes pastoraux au Sahel*, Paris, IRAM.
- > Breton P. et Isik (2012) *La défragmentation de l'Afrique. Approfondissement de l'intégration du commerce régional des biens et services*, Washington, Banque mondiale.
- > CEA-ONU (2011) African Youth Report 2011. *Adressing the Youth Education and Employment Nexus in the New Global Economy*, Addis Abeba, Commission économique pour l'Afrique.
- > CEDEAO (2009) *La politique agricole régionale de l'Afrique de l'Ouest*, l'Ecowap.
- > Commission économique pour l'Afrique (2010), *État de l'intégration régionale en Afrique IV. Accroître le commerce régional*, Addis-Abeba.
- > Cour J.-M. (2008) « Peuplement, urbanisation et développement rural en Afrique subsaharienne : un cadre d'analyse démographique et spatial », *Afrique contemporaine*, n° 223-224, juin.
- > Darie E. et Gravellini J-M. (2005), « Créer des revenus pour les populations rurales marginalisées : Le cas emblématique du développement du coton au Mali », dans Michailof S. *A quoi sert d'aider le Sud ?*, Economica.
- > David S., Ulrich O., Serge Zelezeck S. et Nachi Majoe (2012) *Managing Informality. Learning Examples from Five African Countries*, South African Local Government Association (SALGA), Local Economic Development Network of Africa (LEDNA).
- > De Vreyer P. et Roubaud F. (2012) *Urban Labour Markets in Sub-Saharan Africa*, Banque mondiale et Agence française de développement.
- > Diop A. (2008) *Enjeux urbains et développement territorial en Afrique contemporaine*, Karthala, « les terrains du siècle ».
- > Dubresson A, Moreau S., Raison J-P. et Steck J-F. (2011) *L'Afrique subsaharienne, une géographie du changement*, Paris, Armand Colin, Collection U.
- > Durand-Lasserre A. et Le Roy E. (2012) *La situation foncière en Afrique en 2050*, Agence française de développement, « A Savoir 11 ».
- > Favennec J-P. (2009) *L'énergie en Afrique à l'horizon 2050*, Agence Française de Développement et Banque Africaine de Développement.
- > Giri J. (1989) *Le Sahel au XXème siècle. Un essai de réflexion prospective sur les sociétés sahaliennes*, Paris, Karthala.

- > Grégoire Emmanuel, sous le dir. (2011) « Géopolitique du Sahara », *Hérodote, Revue de géographie et de géopolitique*, 142/3, Paris.
- > Ferry B. dir. (2007) *L'Afrique face à ses défis démographiques*, Paris, Karthala, CEPED, 2007.
- > Griffon M. (2010) *Pour des agricultures écologiquement intensives*, Editions de l'Aube.
- > Grimm M., Knorringa P., and Lay J. (2012) *Constrained Gazelles : High Potentials in West Africa's*, International Institute of Social Studies, Erasmus University.
- >Guengant J-P. (2011) *Comment bénéficier du dividende démographique ?* Paris, IRD, Agence française de développement, « A Savoir 9 ».
- > Gupta S., Pattillo C. et Wagh S. (2007) « Impact of remittances on poverty and financial development in sub-Saharan Africa », FMI, Document de travail WP/07/38, Washington, Fonds monétaire international.
- > Jacquemot P. (1981) *Le Mali, le paysan et l'Etat*, l'Harmattan, (avec M.C.Cissé, M.N.Traoré, K.Dembélé et Y.G.Kébé)
- > Jacquemot Pierre, (1983) « Le Proto-Etat africain, quelques réflexions autour de l'histoire contemporaine du Mali », *Revue Tiers Monde*, vol. 24, n°93, PUF.
- > Jacquemot P. (2007) « Harmonisation et appropriation de l'aide », *Afrique contemporaine*, Agence française de développement, n°223-224, 2007/3-4.
- > Jacquemot P (2013). *Economie politique de l'Afrique contemporaine*, Armand Colin, collection U.
- Julien F. (2006) « Nomadisme et transhumance, chronique d'une mort annoncée ou voie de développement porteur », *Afrique contemporaine*, 217.
- > Jumaz Calestous (2011) *The New Harvest : Agricultural Innovation in Africa*, Oxford, Oxford University Press.
- Konaté M. (2010) *L'Afrique est-elle maudite ?*, Paris, Fayard.
- > Lipchitz A., Torre Cl. et Chedanne Ph. (2008) « Vers une priorité aux marchés vivriers régionaux », dans Devèze J-C., sous la dir., *Défis agricoles africains*, Paris, Karthala, AFD.
- > Losch B, Fréguin-Gresh S. et White E.T (2012) *Structural Transformation and Rural Change Revisited Challenges for the Late Developing Countries in a Globalizing World*, African Development series, Washington DC, World Bank.
- > Losch B. Freguin-Gresh S. et Giodano T. 2008) *Structural Dimensions of Liberalization on Agriculture and Rural Development, Working paper*, World Bank, Washington DC.
- > Maître d'Hôtel E. Alpha A., Beaujeu et al (2011) *Gestion de l'instabilité des prix agricoles en Afrique : quatre conditions d'efficacité des politiques*, CIRAD, Perspectives sécurité alimentaire, n°12.
- > Michailof S. (2005) *A quoi sert d'aider le Sud ?*, Economica.
- > Michailof S. et Bonnel A. (2010) *Notre maison brûle au sud, que peut faire l'aide au développement ?*, Fayard, collection Commentaires
- > Michailof Serge (2012), « Révolution verte et équilibres géopolitiques au Sahel », Dossier IRIS.
- > OCDE-BAD, (2012) *Perspectives économiques en Afrique 2012*, OCDE, groupe de la BAD, PNUD, CEA.
- > OIT (2011) *Towards decent Work in Sub Saharan Africa-Monitoring MDG Employment Indicators*, Genève, Bureau International du Travail.
- > Papazian Vatché et Pierre Ponsy (2005), « Irriguer le Sahel : Le pari difficile des grand projets en Afrique de l'Ouest », dans Michailof S. *A quoi sert d'aider le Sud ?*, Economica.
- > Pellerin Mathieu, « La résilience nigérienne face à l'épreuve de la guerre au Mali », IFRI, *L'Afrique en question*, Février 2013.
- > Rochegude A. et Plançon C. (2009) *Décentralisation, acteurs locaux et foncier*, Fiches pays, Comité technique « Foncier et développement ».
- > Scheele Judith (2012), *Smugglers and Saints of the Sahara, Regional Connectivity in the Twentieth Century*, University of Oxford, Cambridge University Press, 2012.
- > Shanker A. (2012) *Accès à l'électricité en Afrique subsaharienne : retours d'expérience et approches innovantes*, Agence française de développement, Document.
- > Teravaninthorn, S. and G. Raballand (2009) *Transport Prices and Costs in Africa*, World Bank, Washington, D.C.
- > Tielkes E., Dochleht E. et Heirnaux P. ed. (2001) *Elevage et gestion des parcours au Sahel, implication pour le développement*, Stuttgart, Grauer Verlag.
- > Tissier J. Legile A. Cafferini L. Dierickx P et Precresse J. (2011) « Situation des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest et du Centre », *Revue africaine sur le commerce et le développement*, n°4, mars 2ACD.
- > Uhder Ch. sous la coordination de (2011) *Les cultures vivrières pluviales en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Eléments d'analyse et propositions pour l'action, Agence française de développement, CIRAD.
- > Vimard P. et Fassari R. (2010) « Changements démographiques et développement durable en Afrique », Cahiers LPED, Laboratoire Population Environnement Développement, Aix-Marseille, n°18.

LE DÉVELOPPEMENT DU SAHEL ET EN PARTICULIER DU MALI.

Leçons de l'expérience, enseignements de la recherche

PIERRE JACQUEMOT ET SERGE MICHAILOF / CHERCHEURS ASSOCIÉS À L'IRIS

JACQUEMOT@IRIS-FRANCE.ORG

MICHAILOF@IRIS-FRANCE.ORG

LES NOTES DE L'IRIS / MAI 2013

À PROPOS DES AUTEURS :

PIERRE JACQUEMOT

Pierre Jacquemot est Président du GRET-Professionnels du développement solidaire (France). Maître de conférences à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et chercheur associé à l'IRIS, il est par ailleurs membre du Conseil d'analyse des politiques de développement, du Comité directeur du Conseil des investisseurs français en Afrique (CIAN), du North-South Institute (Ottawa) et du Comité de rédaction de la revue Afrique contemporaine.

Ancien Ambassadeur de France (Kenya, Ghana, RD Congo), ancien directeur du développement au ministère français des Affaires étrangères, il fut aussi ancien chef de mission de coopération (Burkina Faso, Cameroun), après avoir été maître de conférences à l'Université de Paris-Dauphine. Pierre Jacquemot a publié de nombreux travaux sur l'économie internationale et l'Afrique subsaharienne. Il conduit plusieurs missions d'expertise pour le compte du ministère de la Coopération, du FMI, de la Banque mondiale et du PNUD.

Il est diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (1970), docteur d'Etat en Sciences Economiques (1971) et en Economie Appliquée (1978), ancien stagiaire de l'ENA (1996).

SERGE MICHAILOF

Serge Michailof est chercheur associé à l'IRIS. Il est également Maître de conférences à Sciences Po Paris; il est aussi un consultant régulier pour la Banque Mondiale et diverses autres institutions d'aide. Il est un spécialiste bien connu des pays dit « fragiles » et des problèmes de reconstruction dans les pays affectés par des conflits. Il est conseiller de plusieurs gouvernements.

Il était encore récemment (2004) le directeur exécutif chargé des opérations de l'Agence Française de Développement (AFD). Il a été auparavant pendant 8 ans à Washington, l'un des directeurs régionaux de la Banque Mondiale. Il a passé antérieurement de très nombreuses années comme représentant de l'AFD dans divers pays africains. Il a été auparavant directeur d'un bureau d'études et ingénieur d'études. Il a ainsi travaillé en Asie du Sud et de l'Est, en Amérique Latine, au Proche et Moyen Orient, dans certains pays de l'ex-URSS et dans la plupart des pays africains. Pendant une carrière de quarante cinq ans consacrée au développement des pays du Sud, il a ainsi travaillé dans plus de 60 pays sur tous les continents. Serge Michailof a fait ses études en France (HEC, licence de sociologie et doctorat d'économie) et aux Etats-Unis (MIT). Il a publié ou dirigé divers ouvrages, le dernier en date étant « Notre Maison Brûle au Sud » (Fayard/Commentaires : 2010). Il publie régulièrement de nombreux articles dans la presse quotidienne et les revues spécialisées que l'on peut retrouver sur son site internet : sergemichailof.fr

Serge Michailof est administrateur du Conseil des Investisseurs français en Afrique (CIAN). Il est chevalier de la Légion d'Honneur, de l'ordre du Mérite français, et de l'ordre du Lion sénégalais.

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercoeur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

F. + 33 (0) 1 53 27 60 70

contact@iris-france.org

www.iris-france.org